

PROCÉDURE DE DISTRIBUTION DES MÉDICAMENTS

Aucun médicament ne peut être pris sans l'autorisation écrite des parents. Les parents doivent remplir le formulaire d'autorisation de prise d'un médicament afin que l'enfant puisse avoir son médicament selon le dosage prescrit et à l'heure recommandée.

Afin de donner la bonne dose et d'informer les animateurs du camp, il est important de venir remplir le formulaire d'"administration des médicaments" en personne. Vous pouvez prendre rendez-vous avec la coordonnatrice du camp de jour par téléphone 450-774-9939 poste 226 ou vous renseigner auprès du responsable du service de garde en tout temps.

Il est de la responsabilité des animateurs de s'assurer que l'enfant a bel et bien pris son médicament. L'animateur devra remplir et signer le *Registre des traitements et médicaments* chaque fois qu'un participant prend son médicament. Les animateurs ne sont pas autorisés à fournir des médicaments en vente libre.

Pour les enfants allergiques qui ont une dose d'adrénaline (ex. : Épipen, Ana-Kit), l'animateur s'assurera que l'enfant l'a toujours sur lui.

Merci de bien nous informer sur l'état de santé de votre enfant.

L'équipe d'animation.